

11 décembre 2009

Évaluation conjointe de la Déclaration de Paris, Phase 2

Cadre d'évaluation et plan de travail

Sommaire

1. Aperçu	3
2. Profil de l'Évaluation	4
Raison d'être de l'Évaluation	4
Objectifs	4
Public ciblé et parties prenantes	5
Méthode	6
3. Démarches méthodologiques destinées à l'Évaluation	8
Base de la méthodologie destinée à l'Évaluation	8
Principes à adopter	8
Cadre d'évaluation et questions fondamentales	9
Éléments fondamentaux de la méthodologie	11
Méthodes anticipées	12
Comparabilité	13
Critères de validité et de fiabilité	14
4. Responsabilités et imputabilités	15
Le Groupe de Référence International	15
Le Coordinateur de l'Évaluation Nationale	15
Le Groupe de Référence/de Conseil National	16
L'Équipe d'Évaluation Nationale	16
L'Équipe d'Évaluation des Directions des Donneurs/Organismes	17
L'Équipe d'Évaluation Principale	17
Le Groupe de Direction et le Secrétariat de l'Évaluation	18
5. Plan de travail et calendrier	20

Annexes

Annexe A. La matrice « chapeau » destinée à la Phase 2 de l'évaluation	21
Annexe B. Cahier des charges générique destiné aux Évaluations Nationales (<i>non joint : document fourni séparément</i>)	
Annexe C. Cahier des charges générique destiné aux Études des Directions des donneurs/organismes (<i>non joint : document fourni séparément</i>)	
Annexe D. Plan indicatif destiné au rapport de synthèse de l'Évaluation	33
Annexe E. Deux diagrammes d'encadrement provenant des études préparatoires	35

1. Aperçu

1. La Déclaration de Paris est l'expression d'un large consensus international développé au cours des 15 années qui ont précédé l'année 2005. Cette Déclaration stipule qu'il est essentiel de développer de nouvelles relations de partenariats et de nouvelles façons de travailler entre les pays développés et les pays partenaires pour garantir les résultats en termes de développement, une utilisation appropriée de l'aide fournie et le maintien de volumes d'aides réguliers.

2. La Déclaration de Paris¹ a été adoptée par 52 donateurs/organismes et pays partenaires, lors du 2^{ième} Forum de haut niveau qui s'est tenu à Paris en 2005, ainsi que par 30 autres acteurs relevant du domaine de la coopération au développement (comme notamment l'ONU et d'autres organismes multilatéraux et organisations non gouvernementales). Son but consiste à renforcer les « partenariats » formés entre les pays donateurs et les pays receveurs de l'aide afin de rendre l'aide plus efficace et d'optimiser les résultats obtenus en termes de développement. La Déclaration se compose de 56 « engagements de partenariat » regroupés sous cinq principes fondamentaux : *L'appropriation* de leurs propres stratégies et plans de développement par les pays en voie de développement bénéficiant de l'aide ; *L'alignement* des donateurs fondé sur l'utilisation des systèmes et des procédures nationaux des pays partenaires afin de soutenir les plans de ces pays ; *l'harmonisation* des actions des donateurs de manière à minimiser les charges administratives et les « couts transactionnels » supportés par les pays partenaires ; *Une Gestion axée sur les résultats* encourageant les pays partenaires et les donateurs à se focaliser sur les résultats et à utiliser des informations axées sur les résultats afin d'améliorer le processus de prise de décisions ; *Une Responsabilité mutuelle*, incitant les donateurs et les pays partenaires à s'engager conjointement pour rendre compte aux parties prenantes et au public à qui ils s'adressent, et à l'un et l'autre dans le but d'obtenir des résultats en termes de développement.

3. À la suite de l'engagement clairement pris par la Déclaration de Paris de réaliser une évaluation plurinationale indépendante ainsi que le suivi, il a été convenu de mener une évaluation s'articulant en deux phases, commanditée et encadrée par un Groupe de Référence International. Ce Groupe de Référence International réunit des représentants des donateurs et des organismes multilatéraux (essentiellement des membres du réseau d'évaluation du CAD), des pays partenaires ainsi que des représentants de la société civile. La gestion quotidienne de l'évaluation est, quant à elle, prise en charge par un petit Groupe de Direction de l'Évaluation recevant l'appui du Secrétariat de l'Évaluation.

4. Cette évaluation enrichit le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, réalisé par le Pôle D² du Groupe de Travail sur l'Efficacité de l'Aide au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE).

5. La Phase 1 de l'évaluation³ s'est déroulée de mars 2007 à septembre 2008 ; son objectif premier consistait à fournir des informations sur les « comment » et les « pourquoi » du processus de mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Cette phase était spécialement conçue pour offrir des enseignements pratiques et faire le point sur les résultats générés par cette mise en œuvre à l'occasion du 3^{ième} Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au

¹ L'intégralité de la Déclaration est disponible sur le site : <http://www.oecd.org/dataoecd/11/41/34428351.pdf>

² Sur « L'Évaluation de progrès réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra »

³ Wood, B; D. Kabell; F. Sagasti; N. Muwanga; Rapport de Synthèse de la Première Phase de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Copenhague, juillet 2008. Ce rapport est disponible sur le site : http://www.diis.dk/graphics/Subweb/paris_Évaluation_web/index.htm.

développement qui s'est tenu en septembre 2008, à Accra, au Ghana. Cette phase se concentrait essentiellement sur tous les **intrants et sur les premiers extrants**, en s'appuyant sur les évaluations réalisées par plusieurs pays partenaires et directions de partenaires de développement⁴, et sur des évaluations thématiques. Le but de ces évaluations étaient essentiellement informatif, afin de mettre en évidence tous les changements de comportement incrémentaux et connexes associés à la Déclaration de Paris.

2. Profil de l'Évaluation

Raison d'être de l'Évaluation

6. La Phase 2 de l'évaluation a débuté en 2008 à l'occasion du 3e Forum de haut niveau et se poursuivra jusqu'au 4^{ième} Forum de haut niveau qui se tiendra en Corée, en 2011. Cette Phase 2 mettra en évidence les **réalisations et les résultats** accomplis et offrira des réponses à une question cruciale concernant la politique d'aide: les effets escomptés à long terme de la Déclaration de Paris sont-ils en bonne voie d'aboutissement ? La principale priorité de l'évaluation sera placée au niveau des évaluations nationales dont la mission consiste à analyser les changements au niveau de l'efficacité des donateurs/organismes au sein de chaque pays ainsi qu'au niveau des parties prenantes des pays, et au niveau des partenariats formés entre ces derniers. Plusieurs études seront également réalisées par les Directions des donateurs/organismes pour compléter les douze études menées lors de la Phase 1. Un petit nombre d'autres « études supplémentaires » viendront compléter ces travaux, si nécessaire pour couvrir adéquatement tous les points les plus importants. Conjointement, tous ces éléments visent à assurer que l'évaluation possède une envergure suffisante.

Objectifs

7. L'objectif global de la Phase 2 de l'évaluation consiste à documenter, analyser et évaluer la pertinence et l'efficacité de la Déclaration de Paris ainsi que sa contribution en matière d'efficacité de l'aide et, en bout de chaîne, en matière de résultats obtenus en termes de développement (comme notamment en matière de réduction de la pauvreté).

8. Il est attendu que l'évaluation analyse toutes les réalisations et tous les résultats obtenus dans leur contexte, en prenant notamment en compte les conditions préalables ou les conditions susceptibles de favoriser ou de faire obstacle à une aide plus efficace et à des résultats positifs en termes de développement soutenu par l'aide.

9. Les objectifs spécifiques comprennent :

- La documentation des effets de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
- La facilitation de « partenariats » au sein de chaque pays, formés entre les pays partenaires et les donateurs/organismes dans le but de clarifier, améliorer et renforcer des politiques et des pratiques conformes à la Déclaration de Paris dans le cadre de l'efficacité de l'aide et des résultats obtenus en termes de développement.
- La mise en évidence des barrières et des difficultés susceptibles de limiter l'efficacité de la Déclaration de Paris et de ses effets et impacts (et l'identification des moyens permettant de surmonter ces barrières et ces difficultés).

⁴ Le terme « Partenaires de développement » regroupe les donateurs, les organismes multilatéraux, les organismes de finance internationaux ainsi que d'autres organismes participant à l'assistance en faveur du développement.

- Le renforcement des connaissances concernant les manières selon lesquelles les partenariats de développement pourraient permettre d'optimiser, le plus efficacement et le plus effectivement possible, les résultats obtenus en termes de développement grâce à l'aide fournie. L'analyse prendra en compte les divers contextes de développement (y compris notamment les divers degrés de « fragilité » des différents pays et de leurs situations particulières).
- La facilitation du partage et de l'échange d'expériences entre les parties prenantes, les pays et les partenariats de façon à faciliter la réflexion, l'apprentissage tiré des enseignements et l'amélioration des politiques.

10. Le Programme d'Action d'Accra a spécifié de façon plus détaillée certains engagements de la Déclaration de Paris dans le but, notamment, de renforcer l'appropriation des pays, de former des partenariats plus inclusifs et d'accorder une priorité accrue aux résultats obtenus en termes de développement. La Phase 2 de l'évaluation devra par conséquent prêter une attention particulière à l'appréciation de la mise en œuvre de ces engagements d'Accra, qui répondent aux préoccupations de nombreuses parties prenantes.

Public ciblé et parties prenantes

11. La Phase 1 de l'évaluation se concentrerait sur les enseignements pratiques tirés de la mise en œuvre, en contribuant notamment aux débats durant le 3^{ème} Forum de haut niveau sur l'Efficacité de l'Aide qui s'est tenu au Ghana en septembre 2008, et dans d'autres arènes. La Phase 2 de l'évaluation sera davantage axée sur les résultats, et aboutira à la soumission de rapports de synthèse et d'analyses des composantes de l'évaluation lors du 4^{ème} Forum de haut niveau qui se déroulera en 2011. Il est également prévu et attendu que le processus d'évaluation suscite l'intérêt des pays et des organismes participants et inspire à ceux-ci des efforts d'amélioration.

12. Les principales parties prenantes comprennent les adhérents de la Déclaration de Paris, à savoir l'État des pays partenaires, les autorités gouvernementales et les hauts responsables des organismes de développement. Les entités chargées de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sont tout aussi cruciales : les gouvernements, les donateurs, les sociétés civiles et les parties prenantes relevant du secteur privé dans les pays partenaires, ainsi que parmi les donateurs. Les conclusions de l'évaluation devraient également présenter un intérêt immédiat aux instances parlementaires et aux citoyens des pays partenaires et des pays donateurs.

13. L'objectif visant à garantir une diffusion et une utilisation de l'évaluation élargies auprès du public auquel elle est destinée devra influencer sur le processus et les produits à chaque stade de l'évaluation en :

- a. Ne perdant jamais de vue les questions centrales de l'évaluation et le public clé auquel elle s'adresse ;
- b. Adoptant un langage simple : en veillant à minimiser l'emploi d'acronymes, de jargon et de toute terminologie technique inutile et ce, pour tous les produits ;
- c. Favorisant les communications internes : notamment par le système de partage des connaissances qu'il est prévu de mettre en place au sein des équipes et entre les diverses équipes ;
- d. Réalisant des opérations trilingues : des efforts spécifiques seront déployés pour garantir la prompte traduction de tous les documents clés et des sources de littérature pertinentes en trois langues (anglais, français et espagnol) ;
- e. Assurant suffisamment de temps pour des échanges entre pairs, des ajustements et des synthèses percutantes ;

- f. Respectant les dates butoirs des différentes étapes, des rapports provisoires et définitifs et de la distribution des synthèses. Ce dernier aspect est un point crucial.

Méthode

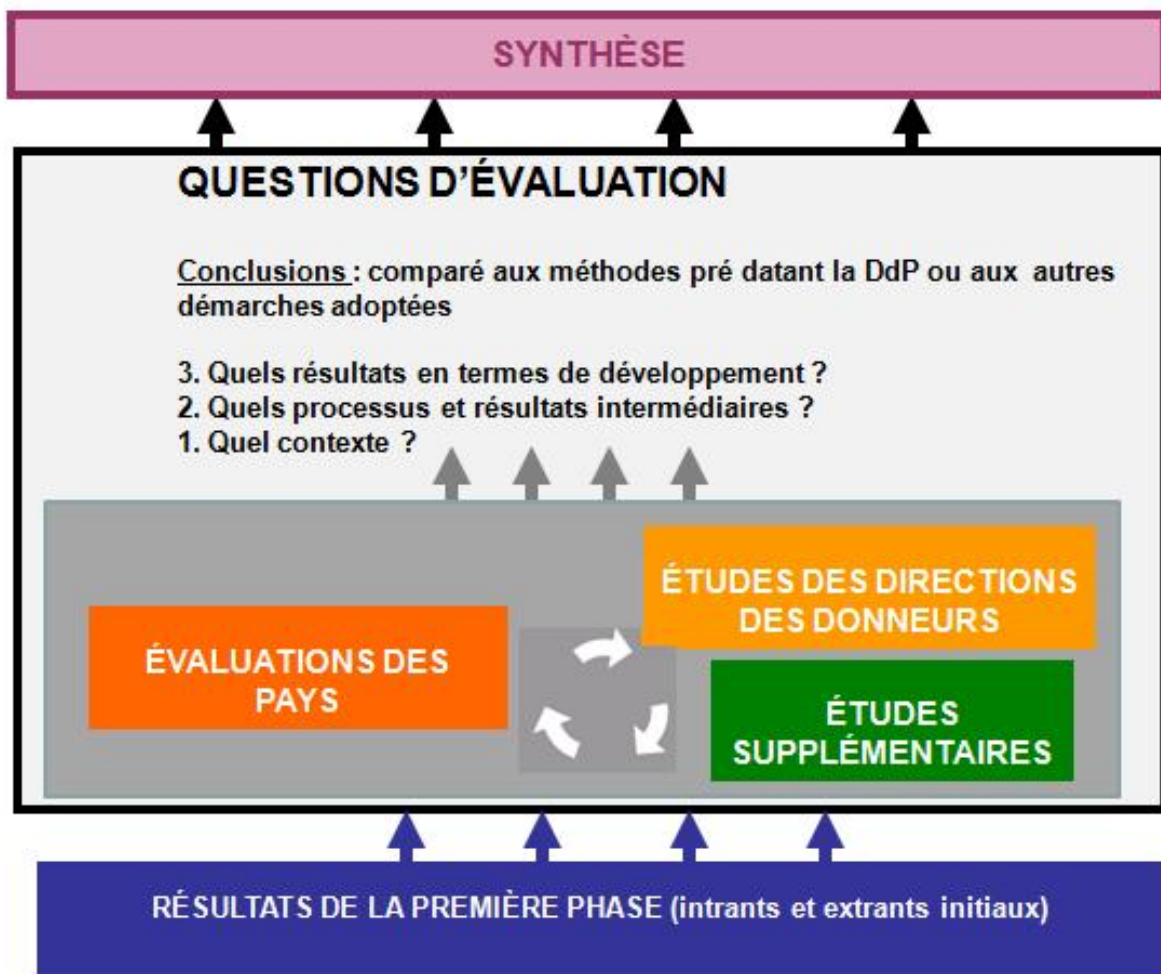
14. La méthode d'évaluation globale qui a été développée prend en compte tous les défis méthodologiques spécifiquement liés à l'évaluation de la Déclaration de Paris. Cette évaluation est censée offrir des réponses aux questions d'évaluation revêtant une importance particulière aux yeux de l'ensemble des parties prenantes et des protagonistes concernés afin de leur permettre d'employer ces résultats pour renforcer les stratégies et les politiques visant à améliorer l'efficacité de l'aide et la réalisation des résultats de développement.

15. La démarche de l'évaluation est conjointe permettant aux pays et aux agences participant d'être étroitement liés à toutes les étapes du processus, depuis le développement des éléments communs et spécifique du Cahier des charges destiné aux évaluations, jusqu'à la distribution et l'emploi des rapports définitifs de l'évaluation. Les coordinateurs, les groupes de référence et les équipes participant aux évaluations joueront tous un rôle central tout au long de ce processus. L'évaluation sera un exercice coopératif et constructif, qui encourage les examens par les pairs et les échanges entre les pays, les organismes et les équipes d'évaluation, le Groupe de Référence International, le Groupe de Direction et l'Équipe d'Évaluation Principale.

16. *Les principaux éléments de la méthode d'évaluation* comprennent :

- Une évaluation a) de l'échelle à laquelle la Déclaration de Paris a été mise en œuvre et b) en relation à sa mise en œuvre, des résultats obtenus au niveau de l'efficacité de l'aide et de la contribution apportée en termes de résultats de développement.
- Un accent particulier placé sur le fonctionnement des partenariats établis entre les pays et les donateurs et sur les résultats obtenus par ces derniers en termes de développement au niveau national ; cette approche se penchera notamment sur les effets des politiques des donateurs et des acteurs nationaux sur les perspectives de développement national. Cet aspect est plus spécifiquement examiné par environ 24 évaluations nationales.
- Sept études réalisées par les directions des donateurs/organismes visant à compléter les études réalisées lors de la Phase 1.
- Un partage des connaissances continu ainsi qu'un soutien, des examens par des pairs et des contrôles d'assurance de la qualité, appuyés par un examen systématique de la littérature ciblée et un outil Extranet interactif.
- Une réponse aux cinq principes fondamentaux de la Déclaration de Paris : la responsabilité mutuelle et la gestion axée sur résultats ainsi que l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation.
- Un effort d'explication et de suivi des réalisations et des résultats obtenus en termes de développement dans le cadre de la Déclaration de Paris, tout en prenant en compte les difficultés méthodologiques et les facteurs soulignant l'importance des éléments comparatifs compris dans la conception proposée.
- Une synthèse des résultats de tous les éléments générés par la Phase 2 et la Phase 1 de l'évaluation ainsi que de toute la documentation annexe ; cette synthèse sera intégrée au rapport de synthèse principal, axé sur les politiques, qui sera présenté au Forum de haut niveau de Séoul.

Éléments de base de la synthèse d'évaluation de la Déclaration de Paris



17. Il sera particulièrement important de comparer, dans le cadre de l'évaluation, les diverses expériences rencontrées. L'objectif de ces comparaisons sera évident : elles serviront à évaluer les revendications d'attribution et contribution de la Déclaration de Paris. La Phase 2 de l'évaluation se concentrera sur les effets produits au niveau des pays partenaires et au niveau de leurs partenariats, autrement dit, au niveau des dispositifs conjoints mis en place entre les donateurs et les bénéficiaires de l'aide pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration.

18. Des équipes d'évaluation nationales, intervenant au sein de chaque pays partenaire participant, seront chargées d'entreprendre des évaluations indépendantes portant sur l'efficacité de l'aide et sur les résultats du développement. Ces équipes examineront à la fois :

- La mise en œuvre ou le « processus » : en poursuivant ou en élargissant l'exploration des points examinés au cours des enquêtes de la Phase 1. Les « Questions Fondamentales » portant sur les changements de comportement des pays et des donateurs devront être relativement peu nombreuses et précises et devront également permettre aux pays d'intégrer d'autres éléments dans ces évaluations pour répondre à leurs intérêts particuliers, et

- Les réalisations ou les résultats obtenus en termes d'efficacité de l'aide et des résultats de développement. Le « Cahier des charges génériques » contenant les « Questions Fondamentales » devra être relativement précis et ne devra permettre que de très faibles variations au niveau de la portée de l'évaluation et des méthodologies adoptées pour permettre une synthèse et une agrégation utiles. Toutefois, ce critère ne limitera en aucun cas la capacité des évaluations nationales à ajouter au « modèle » commun des questions présentant un intérêt ou une pertinence spécifique à leur situation particulière.

19. Si l'activité évaluative sera majoritairement réalisée par les équipes nationales, il sera également nécessaire de réaliser un petit nombre « d'études supplémentaires » lorsqu'il n'existera pas suffisamment de preuves dans les évaluations nationales permettant de tirer des conclusions définitives.

3. Démarches méthodologiques destinées à l'évaluation

20. Les quatre premiers ateliers régionaux organisés dans le cadre de l'évaluation se sont achevés le 20 novembre 2009. Les résultats de ces ateliers, ainsi que les commentaires supplémentaires faits à l'égard de la conception et de la méthodologie provisoire de l'évaluation, sont actuellement incorporés au Cahier des charges générique ainsi que dans d'autres lignes directrices détaillées. Dans la mesure où il s'agit d'un processus itératif, la méthodologie intégrale de la Phase 2 de l'évaluation sera finalisée dans le rapport initial dont la diffusion est prévue pour le mois d'avril 2010.

Base de la méthodologie destinée à l'évaluation

21. La Phase 2 de l'évaluation est une évaluation comparative de plusieurs partenaires, dont l'objectif consiste à analyser les réalisations et les résultats de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en termes d'efficacité de l'aide et des contributions faites au niveau des résultats de développement. Cette évaluation devra par conséquent être à la fois récapitulative et formative : elle devra permettre d'émettre des appréciations à propos de tout ce qui a été accompli, tout en soutenant parallèlement le développement et l'amélioration d'une politique tournée vers l'avenir impliquant divers protagonistes et parties prenantes.

22. Son analyse est focalisée essentiellement au niveau national, au sein de plus de 20 pays ayant volontairement accepté de participer. Il s'agit de pays qui ensemble semble présenter une diversité raisonnable en termes de contexte, d'étendue géographique, de niveau d'aide et d'autres critères. Un petit nombre d'études réalisées par les directions de donateurs/d'organismes portant sur la mise en œuvre de la Déclaration seront ajoutées aux douze études déjà réalisées dans le cadre de la Phase 1. Conjointement à tous les autres résultats recueillis lors de cette phase et des études supplémentaires réalisées sur certains points clés, elles seront intégrées à l'évaluation de synthèse de la Phase 2.

Principes à adopter

23. Conformément à l'approche « l'appropriation des pays » adoptée par l'évaluation (laquelle s'harmonise avec les principes de la Déclaration de Paris), les pays participants au programme ont tous joué un rôle fondamental au niveau de la conception initiale de la méthodologie et des questions fondamentales ; ces pays continuent à être très impliqués dans le cadre de sa finalisation, notamment par leur participation à deux séries d'ateliers régionaux et sous-régionaux. Les résultats de la première série sont intégrés dans le présent document et dans le Cahier des charges générique destiné aux Évaluations Nationales et aux études réalisées par les Directions des donateurs/organismes. **Les ateliers ont en outre souligné la grande nécessité d'adopter une démarche, un langage et une méthode**

communs, à la fois clairs, simples et directs, pour la réalisation des évaluations nationales. En vue de la complexité intrinsèque de cette évaluation, il s'agit là d'un critère impératif et fondamental pour permettre la réalisation d'évaluations crédibles et réalisables à travers ce large groupe de pays et obtenir des résultats ponctuels, cohérents et comparables en trois langues.

24. Parmi les autres principes et bonnes pratiques applicables à ce processus d'évaluation, on citera notamment la nécessité d'employer, dans la mesure du possible, des sources de données préexistantes pour éviter tout effort de double emploi. Il a également été explicitement admis que, parallèlement à sa contribution au niveau du cadre comparatif commun, chaque pays participant pourra, s'il le souhaite, élargir cette couverture en ajoutant certains points ou certaines questions d'évaluation présentant une pertinence ou un intérêt particulier à sa situation spécifique. Une fois engagés, les groupes et les équipes de référence des pays seront vivement encouragés à œuvrer dans ce sens, dans la mesure du possible, en fonction des ressources à leur disposition.

Cadre d'évaluation et questions fondamentales

25. Le cadre d'évaluation qui a été développé et perfectionné s'appuie en grande partie sur les travaux préparatoires préliminaires.⁵ Deux illustrations schématiques antérieures exposant les nombreux facteurs et les diverses relations complexes concernées par la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (voir Annexe E) permettent de ne pas perdre de vue ces éléments.

26. En vue de toutes ces complexités et des nombreux *avantages* et *inconvenients* qui ont été explorés, en prenant notamment en compte toutes les différentes perspectives possibles selon lesquelles il serait possible d'aborder l'évaluation, le cadre d'évaluation s'est concentré sur un ensemble maniable de questions fondamentales et de sous-questions. Il s'agit là de la démarche la plus simple pour :

- **Garantir une focalisation sur les plus importants aspects de l'évaluation portant essentiellement sur les résultats ainsi que sur les aspects présentant le plus grand intérêt aux yeux des parties prenantes clés, au sein de chaque pays mais aussi sur le plan international ;**
- **Fournir une méthode commune claire et simple pour la réalisation des évaluations des pays, applicables dans divers contextes nationaux et permettant de produire des résultats comparatifs particulièrement robustes pouvant faire l'objet d'une agrégation pertinente ; et**
- **Permettre l'intégration des études réalisées par les Directions des donneurs/organismes ; les principales analyses transsectorielles comme notamment le respect des cinq principes de la Déclaration de Paris et des priorités énoncées par le Programme d'Action d'Accra ; et les résultats des études supplémentaires servant à combler les lacunes qui existent au niveau de l'information.**

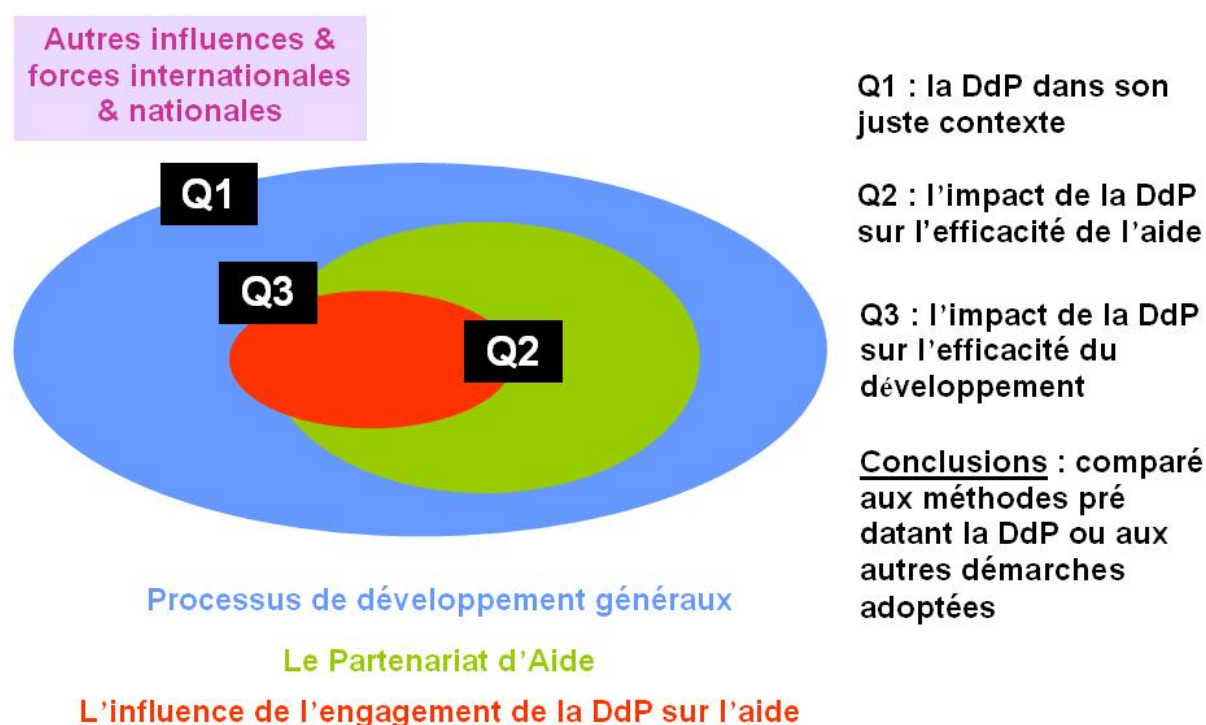
27. Les principaux éléments du cadre d'évaluation sont résumés dans le tableau de matrice exposé dans l'Annexe A. Trois questions fondamentales d'évaluation et le cadre destiné aux

⁵ Ces travaux sont résumés dans le Document d'Orientation de la Phase 2 de l'Évaluation (mai 2009) l'Atelier du Groupe de Référence International qui s'est tenu en février 2009, une étude commanditée sur la Déclaration de Paris et L'Efficacité de l'Aide et du Développement en novembre 2008 (dite « l'Étude des Liens »), et une étude de 2006 : Booth, David et Alison Evans, Réseau d'Évaluation du CAD : « *Follow-up to the Paris Declaration on Aid Effectiveness: an Options Paper, Revised Draft, OECD/DAC, Paris, 2006* ». <https://www.oecd.org/dataoecd/8/3/38255452.pdf>

conclusions (voir les encadrés ci-dessous) servent de base à la structure comparative commune destinée à l'ensemble des évaluations nationales individuelles et au rapport de synthèse définitif. Celui-ci intégrera également les résultats des études réalisées par les Directions des donateurs/organismes, les résultats des évaluations de la Phase 1 ainsi que divers autres éléments comme il l'est exposé ci-après.

28. Le raisonnement des questions fondamentales (illustrées dans le schéma ci-dessous) vise à placer la partie de l'Aide publique au développement soumise aux engagements de la Déclaration de Paris dans son contexte par rapport aux autres sources de financement et aux autres facteurs de développement intervenant au sein des pays. Ceci permet d'évaluer de manière réaliste la contribution potentielle de la Déclaration de Paris envers les résultats de développement.

Le raisonnement des questions fondamentales



Les questions fondamentales

1. « Quels sont les facteurs importants ayant eu un impact sur la pertinence et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et sur ses effets potentiels en termes d'efficacité de l'aide et de résultats obtenus au niveau du développement ? » (La Déclaration de Paris dans son contexte)
2. « Dans quelle mesure et de quelle manière la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle entraîné une amélioration au niveau de l'efficacité de la distribution de l'aide, de la gestion et l'utilisation de l'aide et de la formation de partenariats de meilleure qualité ? » (Processus et résultats intermédiaires)
3. « La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé la contribution de l'aide au niveau de l'obtention de résultats de développement durables ? De quelle manière précisément ? » (Les résultats du développement)

Le cadre des conclusions

- i. Quelle a été la pertinence de la Déclaration de Paris et la manière dont elle a été mise en œuvre dans le cadre des défis posés par l'efficacité de l'aide ?
- ii. Dans quelle mesure chacun des cinq principes de la Déclaration de Paris a-t-il été respecté et mis en œuvre et dans quelle mesure les priorités du programme d'Accra ont-elles été prises en compte ? Pourquoi ? A-t-on constaté de conflits ou compromis entre eux ?
- iii. Qu'a accompli la Déclaration de Paris en termes d'efficacité de l'aide et de résultats de développement ? Quelle est l'importance de ces contributions ? S'agit-il de résultats durables ? A-t-on constaté des éléments indiquant qu'il existe une meilleure manière de renforcer l'efficacité de l'aide et de contribuer davantage aux résultats de développement ?
- iv. Quelles conséquences la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle eu au niveau des fardeaux liés à la gestion de l'aide incombant respectivement aux pays partenaires et aux donateurs, par rapport à l'évolution des volumes d'aide et de la qualité de l'aide et des relations entre partenaires ? S'agit-il de conséquences plutôt temporaires ou durables ?
- v. Quelle valeur ajoutée la coopération pour le développement basée sur le modèle de la Déclaration de Paris a-t-elle créée par rapport à ce qui existait avant la Déclaration de Paris, et parallèlement à d'autres moteurs de développement au sein de chaque pays, d'autres sources de financement consacrées au développement et d'autres partenaires de coopération pour le développement que ceux qui ont jusqu'alors souscrit à la Déclaration ?
- vi. Quels sont les messages clés destinés aux a) parties prenantes nationales b) aux pays et organismes donateurs ?
- vii. Quelles sont les principales répercussions concernant l'efficacité de l'aide sur le long terme, au vu de l'émergence des nouveaux défis et des nouvelles opportunités (comme notamment le changement climatique), de l'arrivée de nouveaux acteurs et de la formation des liens nouveaux ?

Éléments fondamentaux de la méthodologie

29. Quand il s'agit de répondre à ces questions fondamentales d'évaluation, il est évident que les enjeux liés à l'attribution de résultats à un ensemble d'engagements, tels que ceux définis par la Déclaration de Paris, présentent un problème particulièrement complexe dans le cadre de cette évaluation.⁶ **Un point de départ essentiel consiste par conséquent à reconnaître que la Déclaration de Paris a permis de rassembler tout un éventail de travaux de réforme et d'initiatives déjà en cours depuis plusieurs années à travers différents contextes. Ainsi, l'évaluation devrait explicitement intégrer une évaluation de toutes ces étapes antérieures, réalisées « en amont », dans le cadre de son périmètre d'action.**

30. Les modèles de causalité directe ou unidimensionnels applicables aux évaluations plus simples, ne constitueront pas un outil fiable ici, étant donné l'importance et l'étendue des divers éléments variables (éléments politiques, institutionnels, capacités etc.) ayant un impact sur la manière dont les partenariats fonctionnent dans chaque contexte, et sur la façon dont la Déclaration de Paris est mise en œuvre et le changement obtenu. Les deux

⁶ Voir le Document d'Orientation, exposé à la page 42, pour découvrir la liste des enjeux les plus importants.

schémas cadres provenant des études préparatoires (jointes en Annexe E) permettent d'illustrer à la fois les vastes « chaînes d'impact » censées fonctionner dans le cadre de la « logique du programme » (implicite en grande partie) de la Déclaration de Paris, ainsi que la complexité des liens et des facteurs à l'œuvre. Il conviendra également de noter que la séquence et le contenu des trois principales questions d'évaluation et le cadre destiné aux conclusions, mettent tour à tour l'accent sur les critères d'orientation de l'évaluation qui ont été convenus au sein du CAD, à savoir, la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité.

31. Il sera nécessaire de vérifier de manière particulièrement rigoureuse l'attribution de contributions potentielles de la Déclaration à certains changements particuliers apparaissant au niveau de l'efficacité de l'aide ou des résultats obtenus en termes de développement. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris est en effet un processus pluridimensionnel et multiniveaux, soumis à de nombreux facteurs et susceptible de changer de cap, de priorité ou de rythme à divers moments et en fonction de diverses influences.⁷

32. Il sera par conséquent nécessaire de mettre un accent particulier (au moyen de la première question fondamentale) sur une analyse approfondie du contexte de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'Accra au sein de chaque pays où se déroule l'évaluation afin de mettre en évidence, de manière à la fois explicite et visible, ces facteurs tout au long de l'évaluation.

33. Les questions d'évaluation fondamentales seront exploitées au moyen d'un ensemble de sous-questions, comprenant notamment des questions descriptives, analytiques, normatives et évaluatives. Ces questions seront étayées, dans la mesure du possible, dans le Cahier des charges générique destiné aux évaluations nationales, par des spécifications et des suggestions communes concernant :

- i. le type de preuves et, le cas échéant, les indicateurs à utiliser ;
- ii. la disponibilité préalable et la fiabilité (probable) des sources de données ; et
- iii. des propositions de sources, de méthodes et de techniques pour la collecte, l'analyse, la triangulation et la validation des données.

Méthodes anticipées

34. Diverses méthodes appropriées ont été jusqu'à présent identifiées dans le cadre de cette évaluation (certaines de ces méthodes répondant spécifiquement à des difficultés d'attribution, de causalité et de contribution),⁸ comme notamment :

- Des synthèses et des méta synthèses (dans le cadre des évaluations individuelles et de la synthèse générale) des preuves existantes (c'est-à-dire provenant de sources secondaires), des évaluations et des recherches, basées sur des paramètres communs clairement définis pour l'identification, l'inclusion et l'appréciation structurée des données ;
- L'arsenal habituel des outils et techniques d'évaluation, comme notamment un examen de la littérature et de la documentation disponibles auprès de multiples sources au niveau national, régional et international, un examen des données statistiques existantes, des enquêtes et des questionnaires structurés destinés aux groupes de parties prenantes, des entretiens semi-structurés menés auprès de

⁷ La Phase 1 a par exemple clairement démontré que les changements politiques survenant au sein des pays (au « Nord » comme au « Sud ») avaient une influence sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ; la crise financière qui a vu le jour en 2008 pourrait également avoir entraîné d'importantes répercussions depuis.

⁸ S'appuyant, en grande partie, sur les sources identifiées à la note de bas de page N°4.

protagonistes clés et en groupes de discussion (réunissant notamment les sociétés civiles et le secteur privé), ainsi que toute autre analyse supplémentaire pertinente. Il a notamment été proposé d'adapter et d'appliquer les éléments pertinents provenant de diverses démarches comme par exemple « la cartographie des incidences ». ;

- Dans le cadre des limitations méthodologiques existant au niveau de l'exploration efficace de la logique contre-factuelle (au moyen par exemple de méthodes expérimentales ou aléatoires), il sera nécessaire d'employer des études comparatives, mettant par exemple en parallèle les politiques conformes aux principes de la Déclaration de Paris et celles qui ne le sont pas (comme par exemple les différentes modalités d'aide, les divers fonds globaux, etc.). Ceci sera particulièrement important dans le cadre de la question d'évaluation fondamentale N° 3. Parmi les autres approches possibles, on notera particulièrement : un suivi rétrospectif d'initiatives antérieures à la Déclaration de Paris mais cohérentes avec ses principes et des résultats accomplis par ces initiatives, afin de tester les réalisations sur des périodes de longue durée ; des études de cas rétrospectives (dans la mesure où les données en question seront disponibles) ; des analyses de données par séries chronologiques et des études de synthèses portant sur la recherche déjà disponible ;
- Des études de cas comparatives couvrant les secteurs communs et, éventuellement, certains thèmes ; ces études permettront à l'évaluation de générer des observations plus détaillées sur le rôle et les effets de la Déclaration de Paris ;
- Des études « théoriques » (longitudinales) tournées vers l'avenir (c'est-à-dire permettant d'anticiper les résultats de développement encore en gestation n'étant pas encore pleinement évidents). Ces études seront réalisées en établissant une cartographie des liens plausibles existant dans la chaîne de causalité, depuis l'attribution de l'aide jusqu'aux résultats obtenus en termes de développement et en mesurant, dans la mesure du possible, la « direction prise » et la « distance parcourue ». Il s'agit là d'un point particulièrement important en ce qui concerne certains effets à long terme de la Déclaration de Paris qu'il ne sera pas possible de constater par l'année 2011 ;
- Dans la mesure où cette évaluation vise d'une part à soutenir des améliorations au niveau des politiques et des pratiques et d'autre part, à documenter et mesurer les réussites et les échecs, il sera nécessaire de placer un accent particulier sur les mécanismes de changement.⁹ Ceci consiste à identifier la nature et le rôle des facteurs causaux permettant d'*expliquer* les résultats dans leur contexte de manière à émettre des recommandations fiables.

Comparabilité

35. Une matrice¹⁰ partagée, destinée aux éléments communs des évaluations nationales sera employée pour garantir une bonne cohérence au niveau de la collecte des données et des travaux réalisés sur le terrain dans chaque pays, en ce qui concerne les éléments communs (partagés) des évaluations nationales. Cette matrice permettra également de veiller à ce que tous les résultats obtenus puissent être comparés et de rendre possible la réalisation d'une synthèse de toutes les évaluations nationales. Ce critère sera intégré au Cahier des charges générique¹¹ destiné aux évaluations nationales. Un Cahier des charges

⁹ Correspondant au type identifié dans le paragraphe 54 du Document d'Orientation.

¹⁰ Cette matrice permettra d'établir un suivi avec la matrice générale exposée dans ce cadre, mais de manière plus approfondie afin de pouvoir orienter les évaluations individuelles.

¹¹ Conjointement, ces documents clarifieront les questions fondamentales d'évaluation, les méthodes, les types de preuves recueillies, les critères applicables à la qualité et aux communications et les systèmes d'assurance-qualité à adopter dans un guide destiné aux évaluations individuelles, et, le cas

générique destiné aux études des Directions des donateurs/organismes a également été d'élaborer pour assurer une bonne cohérence avec les évaluations similaires réalisées lors de la Phase 1. Ce Cahier des charges, rédigé par l'Équipe d'Évaluation Principale et ratifié par le Groupe de Direction de l'Évaluation, formait le point de départ des discussions. Le Cahier des Charges destiné aux pays a ensuite été considérablement développé et affûté au cours d'une série d'ateliers régionaux qui se sont tenus en octobre/novembre 2009 et réunissaient les pays participant et les représentants des donateurs/organismes ; ce cahier des charges a été peaufiné et approuvé par le Groupe de Référence International en décembre 2009.

Critères de validité et de fiabilité

36. La solidité de l'approche et de la méthodologie destinées à l'évaluation et aux résultats obtenus sera également assurée par :

- Une position cohérente à travers toute l'évaluation, n'attribuant pas automatiquement les résultats obtenus à la Déclaration de Paris, mais adoptant plutôt une approche critique, en s'efforçant d'identifier les domaines d'attribution (et de contribution) tout en explorant et en testant continuellement les hypothèses implicites faites au sujet des liens présumés, et examinant également les explications alternatives ;
- Une vérification des preuves se dégageant de la triangulation en cours entre les sources de données multiples et les méthodes employées ;
- Une validation étape par étape des résultats d'évaluation par les équipes nationales principales (en encourageant notamment les examens par les pairs) par l'Équipe d'Évaluation Principale, les groupes de référence des pays, le Secrétariat et le Groupe de Direction de l'Évaluation, et éventuellement, par des évaluateurs externes de haut niveau, et par le Groupe de Référence International ;
- Des processus d'assurance-qualité intégrés à l'évaluation de chaque composante (ainsi qu'à la préparation du rapport de synthèse final) devant tous être conformes aux normes de qualité de l'évaluation du CAD, ou, lorsque de telles normes auront été adoptées, à des normes régionales ou nationales comparables ;
- La sélection des équipes d'évaluation, aussi bien au niveau des partenariats nationaux qu'au niveau « central », selon les procédures établies, en veillant à préserver l'intégrité professionnelle de leur travail ;
- La formation d'équipes nationales réunissant, dans la mesure du possible, des personnes possédant une expérience sur le plan national, mais comprenant également des experts régionaux et internationaux, selon les besoins, en s'assurant que les candidats ne présentent aucun conflit d'intérêt potentiel ;
- Une priorité donnée à l'utilisation des systèmes nationaux déjà en place afin de tirer profit des données et de la littérature préexistantes, notamment parmi les sources disponibles dans le monde académique, les universités et la société civile, tout en s'appuyant sur les sources pertinentes de littérature disponibles au niveau mondial et régional ;
- L'obtention, dans la mesure du possible, de l'engagement et de la couverture des fournisseurs de ressources de développement n'ayant pas encore officiellement adopté la Déclaration de Paris en qualité de donateurs ; et

échéant, des études supplémentaires.

- L'utilisation d'un ensemble de termes clés¹² dont les définitions de travail ont été approuvées, et d'un guide stylistique, afin d'éviter tout risque de confusion et d'incohérence possible au niveau du traitement des données.

4. Responsabilités et imputabilités

Le Groupe de Référence International

37. La Phase 2 de l'évaluation sera encadrée par un Groupe de Référence International diversifié rassemblant à la fois les pays partenaires participant, les donateurs, les institutions multilatérales ainsi que des observateurs issus de la société civile internationale. La gestion opérationnelle incombera quant à elle à un Groupe de Direction de l'Évaluation de taille plus modeste, composé également de représentants de donateurs et de pays partenaires. Agissant sous la houlette du Groupe de Référence International, auquel il rendra compte, le Groupe de Direction sera explicitement responsable du maintien de la qualité et de l'indépendance de l'évaluation ; ce groupe était en outre chargé de la sélection de l'Équipe d'Évaluation Principale. Un Groupe de Référence National sera également mis en place dans le cadre de chaque évaluation nationale afin d'orienter les équipes d'évaluation nationales, la conception des évaluations nationales et les questions d'évaluation spécifiquement liées au pays en question ; ce groupe sera également chargé d'assurer le suivi des progrès accomplis, d'examiner les rapports provisoires et de garantir la pertinence et l'intégration des évaluations nationales. D'autres Groupes de Référence similaires seront établis dans le cadre des études des directions des donateurs/des organismes.

Le Coordinateur de l'Évaluation Nationale

38. Chaque évaluation sera gérée au sein du pays concerné par un Coordinateur de l'évaluation nationale nommé par l'État. Le Coordinateur national pourra, s'il le désire, œuvrer en collaboration avec le Département d'Évaluation d'un partenaire en développement pour faciliter l'évaluation et mobiliser les fonds nécessaires à sa réalisation. En la présence ou pas d'un tel arrangement, le Coordinateur d'évaluation nationale devra être soutenu par un *Groupe de référence/de conseils* qui comprendra des parties prenantes nationales et des partenaires en développement pertinents.

39. Le Coordinateur de l'évaluation nationale sera chargé de la mise sur pied, la facilitation, la passation de contrats et la gestion de l'évaluation nationale ; il ou elle devra également offrir des retours aux groupes de direction et de référence généraux et :

- 1) Agir en qualité de point focal au sein du pays concerné pour assurer la liaison avec les groupes de direction et de référence généraux dans le cadre de l'évaluation.
- 2) Mettre sur pied le Groupe de référence/de conseils du pays, lequel réunira des parties prenantes nationales (y compris des sociétés civiles) et des partenaires de développement.
- 3) Développer le Cahier des charges spécifiquement destiné aux évaluations nationales (en consultation avec le Groupe de référence de son pays, l'Équipe d'Évaluation Principale et le Secrétariat d'Évaluation).
- 4) Sélectionner et engager les consultants chargés de la réalisation des évaluations nationales (conformément aux procédures établies et en consultation avec le groupe de référence de son pays et d'autres parties prenantes).

¹² Un lexique a été spécialement élaboré dans le cadre de l'orientation de l'évaluation de la Phase 2.

- 5) Approuver le rapport d'évaluation nationale (c'est-à-dire ratifier sa soumission, sans toutefois le modifier, après s'être entretenu avec le groupe de référence/de conseils de son pays).
- 6) Soumettre le rapport d'évaluation nationale à l'Équipe d'Évaluation Principale pour permettre à celui-ci de servir de base à l'élaboration du rapport de synthèse et à sa publication.
- 7) Garantir la bonne qualité de l'évaluation. Il ou elle pourra s'appuyer sur l'Équipe d'Évaluation Principale et sur le Secrétariat d'Évaluation pour obtenir une aide dans ce domaine.

Le Groupe de Référence/de Conseil National

40. Le Groupe de Référence/de Conseils devra rassembler les principales parties prenantes des gouvernements, des donateurs, de la société civile, et si possible, du milieu universitaire. Le but de ce groupe sera de garantir la participation des parties prenantes et leur engagement envers le processus d'évaluation et ses résultats, tout en veillant à maintenir l'indépendance de l'évaluation. Dans certains cas, un président indépendant pourra être nommé pour renforcer le rôle des membres indépendants en garantissant l'autonomie de l'évaluation proprement dite. Dans l'idéal, le Groupe de Référence/de Conseils devrait pouvoir offrir des capacités durables pour assurer un suivi de l'évaluation à l'issue de sa réalisation.

41. Il a été convenu que le Cahier des Charges devra orienter les travaux des groupes de référence de manière à assurer une définition claire de leurs rôles et responsabilités. Les fonctions du National Groupe de Référence/de Conseils comprendront notamment :

- 1) La ratification de la conception de l'évaluation, laquelle comprendra un ensemble commun de questions d'évaluation applicable à toutes les évaluations nationales et un module de questions d'évaluation spécifiques au pays concerné ;
- 2) La détermination des critères de sélection destinés aux équipes nationales ;
- 3) La sélection des membres des équipes d'évaluation nationale conformément aux critères de sélection et aux règles nationales de passation des marchés ou d'appels d'offres ;
- 4) Servir de ressource et offrir des conseils et des retours aux équipes ;
- 5) Examiner et offrir des commentaires à propos des produits provisoires de l'évaluation (sans toutefois ratifier ceux-ci) ;
- 6) Aider à préserver l'indépendance, l'intégrité et la qualité de l'évaluation.

42. Le Groupe de Référence/de Conseils National jouera un rôle particulièrement important au niveau de l'accès aux informations, du contrôle de la qualité, des communications échangées avec le gouvernement, de l'obtention de l'engagement de la société civile, de la facilitation d'une consultation impérativement plus large et de la promotion de l'utilisation et de l'utilité des conclusions des évaluations.

L'Équipe d'Évaluation Nationale

43. La réussite de l'évaluation dépendra de la composition de l'Équipe d'Évaluation et de la compétence et des capacités personnelles de chaque membre de cette équipe. Ceci sera particulièrement important dans le cas du Chef d'équipe chargé de la perspective globale ; ce dernier devra en effet être en mesure d'organiser et de coordonner le travail des membres de l'équipe, d'évaluer la qualité et la pertinence de leurs contributions, de garantir

la livraison ponctuelle de leurs rapports, de gérer tous les commentaires reçus et d'agir en tant que porte-parole de l'équipe.

44. Les membres de l'Équipe d'Évaluation devront provenir de domaines professionnels pertinents, avoir une bonne connaissance des questions de genre, et inclure un éventail de compétences professionnelles au niveau national, régional et international.

45. Afin de préserver l'impartialité de l'évaluation, aucune des sociétés ou aucun des individus recrutés pour rejoindre l'Équipe d'Évaluation ne devra avoir été impliqué d'une manière directe dans la conception ou la mise en œuvre des activités soumises à l'évaluation. Étant donné l'envergure de la Déclaration de Paris, il est clair qu'une absence absolue d'implication constituera potentiellement un critère difficile à satisfaire. C'est pourquoi il sera nécessaire de procéder à une appréciation transparente et basée sur un jugement clair de l'impartialité des candidats.

L'Équipe d'Évaluation des Directions des Donneurs/organismes

46. En règle générale, des considérations et des critères similaires à celles des pays s'appliqueront aux Équipes d'Évaluations des Directions des donneurs/organismes, de la manière spécifiée ci-dessus.

L'Équipe d'Évaluation Principale

47. L'Équipe d'Évaluation Principale comporte six consultants internationaux agissant à titre de membres d'équipe principale ainsi que plusieurs membres associés chargés de tâches spécifiques. Ces membres ont été sélectionnés sur la base de divers critères, à savoir : une appartenance à une institution établie ou une entreprise de conseils ayant une expérience prouvée en matière de recherche évaluative dans le domaine de la coopération pour le développement international ; la formation d'un petit groupe de professionnels spécialisés dans les travaux d'évaluation disposant d'une expérience prouvée en matière de coopération pour le développement international, dirigé par un expert reconnu et expérimenté, comportant des hommes et des femmes, reflétant la diversité régionale, comprenant des membres issus des pays en voie de développement, et maîtrisant le français et l'espagnol, ainsi que l'anglais.

48. L'Équipe d'Évaluation Principale sera censée contribuer, en continu, à la Phase 2 de l'évaluation à toutes les étapes du processus ; c'est-à-dire de la planification à la mise en place, afin de s'assurer de sa cohérence et de résoudre les problèmes qui pourraient éventuellement survenir ; elle interviendra également à toutes les étapes finales où elle sera chargée de réunir l'ensemble des constats de l'évaluation dans un rapport de synthèse autonome. Pour lui permettre de mener à bien sa mission, l'Équipe d'Évaluation Principale a déjà été formée et a débuté le travail quelques mois avant le recrutement des équipes nationales. L'Équipe d'Évaluation Principale agit sous l'égide du Groupe de Direction de l'Évaluation auquel elle rend compte par l'intermédiaire du Secrétariat d'évaluation.

49. L'Équipe d'Évaluation Principale sera chargée des tâches suivantes :

- 1) Examiner et réunir les recherches et les évaluations pertinentes préexistantes.
- 2) Fournir des conseils professionnels concernant la sélection des équipes nationales et des équipes des directions des donneurs.
- 3) Élaborer le « Cahier des charges générique » destiné aux pays et aux études de cas réalisées par les Directions des donneurs/organismes pour l'approbation du Groupe de Direction de l'Évaluation et du Groupe de Référence International, et réaliser une collecte des données et des travaux sur le terrain se prêtant à des comparaisons et

- 4) Fournir des conseils et une aide en continu aux Équipes Nationales et aux Équipes chargées des études des Directions de donneurs/organismes, afin de garantir la cohérence de l'évaluation et la comparabilité de ses différents éléments.
- 5) Proposer et contribuer à la conception et/ou à l'élaboration de toute étude supplémentaire requise pour l'approbation du Groupe de Direction de l'Évaluation.
- 6) Préparer une synthèse des résultats de l'évaluation générés au niveau des pays et de la Direction des donneurs/organismes, ainsi que des résultats provenant de toute autre étude supplémentaire, et préparer le rapport de synthèse global de l'Évaluation.

Le Groupe de Direction et le Secrétariat de l'Évaluation

50. Le Groupe de Direction de l'Évaluation comporte six membres représentant les pays partenaires, les donateurs¹³ et le Secrétariat d'Évaluation. Agissant sous la houlette du Groupe de Référence, le Groupe de Direction de l'Évaluation est chargé de préserver la qualité et l'indépendance de l'évaluation. Le Groupe de Direction de l'Évaluation se réunira plus fréquemment (par vidéoconférence ou en personne) que le Groupe de Référence International. Ses responsabilités spécifiques incluent notamment :

- 1) L'élaboration du Cahier des Charges destiné à l'Équipe d'Évaluation Principale (soumis à l'approbation du Groupe de Référence International).
- 2) La sélection de l'Équipe d'Évaluation Principale au moyen d'un appel d'offres international et compétitif.
- 3) L'élaboration, avec l'appui de l'Équipe d'Évaluation Principale, du Cahier des charges générique destiné aux Évaluations nationales et aux évaluations des Directions des donneurs/organismes, lesquels devront comprendre les « questions fondamentales obligatoires », pour l'approbation du Groupe de Référence International.
- 4) L'encadrement de l'Équipe d'Évaluation Principale et le maintien de contacts réguliers avec cette dernière, pour répondre notamment à toute demande émanant de l'Équipe pendant le déroulement de l'évaluation.
- 5) La commande d'études supplémentaires ou d'autres conseils nécessaires, le cas échéant (comme par exemple la sélection et la nomination de consultants ou la demande d'examins par des pairs).
- 6) L'émission de la recommandation de poursuivre ou pas l'étude des « sites de suivi », au Groupe de Référence International, lors de sa réunion prévue pour le mois de décembre 2010.
- 7) Le développement et le déploiement d'une stratégie de diffusion. Le plan de communications devra être en relation directe avec les points clés du dialogue national et international concernant les tendances de l'efficacité de l'aide et des objectifs du Millénaire pour le développement sur les deux prochaines années afin de développer un engagement politique envers l'étude et garantir sa contribution ponctuelle aux débats.
- 8) L'échange de communications avec les parties prenantes directes et la communauté du développement au sens large au moyen de notes d'information périodiques et concises visant à (i) communiquer les progrès de l'évaluation ainsi que les résultats intermédiaires obtenus à l'ensemble de la communauté au sens large et (ii) gérer les attentes des parties prenantes à l'égard de cette évaluation.

¹³ La Colombie, le Malawi, les Pays-Bas, le Vietnam, la Suède et les États-Unis.

9) Le contrôle du budget, des dépenses et de la comptabilité.

10) La préparation de l'ordre du jour destiné aux réunions du Groupe de Référence International et l'approbation des documents soumis à l'attention de ce dernier.

51. Le Groupe de Direction de l'Évaluation sera soutenu dans ses tâches par un petit secrétariat situé au sein de l'Institut des Études Internationales du Danemark. Le directeur du Secrétariat est membre d'office du Groupe de Direction de l'Évaluation.

5. Plan de travail et calendrier

Période/Date	Niveau national	Niveau international
Nov. 2009	Établissement des Groupes de Référence Nationaux	Regroupement de tous les commentaires recueillis lors des quatre ateliers régionaux (l'Équipe d'Évaluation Principale) avant le 20 novembre
1 Déc. 2009	Ratification du Cahier des Charges Générique par le Groupe de Référence International	
Déc. 2009/ Jan. 2010	Établissement des Groupes de Référence Nationaux et ratifications du Cahier des Charges destinés aux évaluations nationales (Coordinateur National)	L'Équipe d'Évaluation Principale offre un soutien au Coordinateur d'évaluation nationale, selon le besoin
Avant le 31 mars 2010	Sélection et recrutement de l'Équipe d'Évaluation	
Fév./Mars/Avr. 2010	Ateliers sous-régionaux/nationaux destinés aux Chefs d'Équipe et aux Coordinateurs Nationaux avec la participation de l'Équipe Principale/le Groupe de Direction de l'Évaluation	
Avant le 30 avril 2010	Soumission des rapports initiaux par les Équipes nationales et les Équipes des directions des donateurs/organismes	Soumission du Rapport initial par l'Équipe d'Évaluation Principale, ainsi que des conseils détaillés concernant la démarche et les méthodes employées, au Groupe de Référence International et au Groupe de Direction pour leur examen et commentaires
Avant le 15 mai 2010	Ratification des rapports initiaux par les Coordinateurs/Groupes de Référence	Ratification du rapport initial par le Groupe de Direction
Avril-sept. 2010	Réalisation des évaluations et des études de chaque pays et des directions des donateurs/organismes	L'Équipe d'Évaluation Principale offre une assistance au Coordinateur d'évaluation nationale, le cas échéant
15 sept. 2010	Soumission du premier rapport provisoire contenant un résumé des conclusions de chaque équipe nationale et chaque équipe de direction des donateurs/organismes au Groupe de Direction de l'Évaluation et à l'Équipe d'Évaluation Principale	
Sept-déc. 2010	Consultation, validation et finalisation des rapports de chaque pays	L'Équipe d'Évaluation Principale prépare une synthèse regroupant les conclusions émergentes avant le 15 octobre
1-4 nov. 2010	Réunion/atelier destiné aux Responsables des Équipes d'évaluation nationale et des Équipes des directions des donateurs/organismes, à l'Équipe Principale et au Groupe de Référence International visant à examiner les conclusions émergentes et le plan de la synthèse	
Nov.-déc. 2010	Réalisation/soumission des rapports de chaque pays et des donateurs/organismes (date butoir : le 31 déc. 2010)	
Jan-avr. 2011	Diffusion des résultats de l'évaluation au sein des pays	Préparation de la version provisoire du rapport de synthèse
Avr. 2011	Réunion du Groupe de Référence International visant à émettre des commentaires et des recommandations sur la version provisoire du rapport de synthèse	
Avr.-mai 2011	Diffusion des résultats de l'évaluation au sein des pays	Finalisation du rapport de synthèse
Mai-Sept. 2011	Activités de diffusion/contributions aux préparatifs du Forum de haut niveau	
Sept-Oct. 2011	4 ^{ème} Forum de haut niveau à Séoul	

Annexe A

La matrice « chapeau » destinée à la Phase 2 de l'évaluation

Remarque : l'objet du tableau exposé ci-dessous consiste essentiellement à préciser les questions d'évaluation fondamentales et les sous-questions qu'il faudra explorer, ainsi que les éléments clés qui contribueront aux résultats globaux de l'évaluation. Il sera important de lire ce document conjointement au Cahier des charges générique qui est fourni en annexe, particulièrement dans le cadre des évaluations nationales, dans la mesure où ce dernier fournira les éléments de base les plus importants du point de vue de l'évaluation globale. La matrice d'évaluation contenue dans le présent Cahier des charges générique appliquera ces mêmes questions fondamentales et ces sous-questions, mais contiendra également des colonnes supplémentaires pour y intégrer les éléments suivants :

- Les types de preuves suggérés dans la mesure du possible, des indicateurs ;
- Des sources de données potentielles ;
- Des suggestions de méthodes et de techniques communes pour la collecte, l'analyse et la validation des données ;
- L'identification d'une ou plusieurs parties du plan provisoire des rapports, dans lesquelles chaque question devrait être traitée afin de s'assurer de sa pertinence et de la clarté de sa focalisation comparative.

La stratégie à adopter pour répondre à la Question fondamentale N° 2, au vu du rôle crucial que joue cette question dans le cadre de l'évaluation globale et des principales innovations allant au-delà du Document d'Orientation, est exposée de manière approfondie ci-dessous.

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
<p>1. « Quels sont les facteurs importants ayant eu un impact sur la pertinence et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et sur ses effets potentiels en termes d'efficacité de l'aide et de résultats obtenus au niveau du développement ? » (La Déclaration de Paris dans son contexte)</p>	<p>Évaluations nationales de la Phase 2 ; Études des Directions des donneurs/organismes de la Phase 2 ; Études supplémentaires commanditées ; Évaluations nationales de la Phase 1 et des Directions des donneurs/organismes, synthèse et études spécifiques; Autres évaluations pertinentes et suivi des résultats; Contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature.</p>
<p>a) Quelles sont les caractéristiques [nationales] qui se sont avérées les plus pertinentes à la mise en œuvre de la DdP ?</p> <p>(cette sous-question implique une focalisation sur les facteurs contextuels ayant une pertinence dans le cadre de la mise en œuvre de la DdP ainsi qu'un traitement analytique, plutôt que descriptif)</p>	<p>Essentiellement, les évaluations nationales de la Phase 2 ; autres éléments le cas échéant.</p> <p>Voir le cahier des charges du pays concerné pour de plus amples informations.</p> <p>Prise en compte des situations particulières dans lesquelles se trouvent les pays de plus petite taille et des degrés variables de pertinence de la Déclaration de Paris (DdP) selon les diverses régions et secteurs des</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
	pays concernés. Le principe de légalité, le respect des droits de l'homme et un système législatif fonctionnant correctement seront probablement des conditions clés.
b) Quelle place occupe l'aide conforme aux principes de la DdP, parmi toutes les sources de financement et les ressources pour le développement? Quelles tendances a-t-on constaté depuis les tout premiers efforts, en 2005, et depuis ? »	Essentiellement, les évaluations nationales de la Phase 2 ; autres éléments, le cas échéant, en particulier les contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature. Étude supplémentaire éventuelle. Comprend une couverture appropriée Sud-Sud, une coopération triangulaire et des sources de coopération pour le développement qui ne sont pas couvertes par la DdP.
c) Quels sont les acteurs clés au sein du pays concerné et parmi ses partenaires du développement habilités à prendre les principales décisions concernant l'aide ? Quelle influence ont la Déclaration de Paris et les engagements du Programme d'Action d'Accra (PAA) sur ces protagonistes en ce qui concerne leurs autres priorités et leurs motivations ?	Essentiellement, les évaluations nationales de la Phase 2 ; autres éléments, le cas échéant, en particulier les contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature. Études réalisées par les Directions des donneurs/organismes au cours de la Phase 2 ; Évaluations nationales, synthèse et études spécifiques réalisées par les Directions des donneurs/organismes lors de la Phase 1. Étude supplémentaire éventuelle Les acteurs nationaux devant faire l'objet d'un examen devront inclure les branches exécutive et législative des gouvernements nationaux, les gouvernements régionaux et locaux, la société civile, le secteur privé et les médias. Le champ d'application des prises de décision et de la cohérence des Directions des donneurs/organismes et celui des représentants intervenant sur le terrain devra également être examiné.
d) Quels sont les plus importants événements survenus sur le plan national et international ayant eu un impact sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et sur les priorités d'Accra ? De quelle manière ces événements ont-ils affecté la DdP et les priorités d'Accra ?	Essentiellement, les évaluations nationales de la Phase 2 ; autres éléments, le cas échéant, en particulier les contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature. Études réalisées par les Directions des donneurs/organismes au cours de la Phase 2 ; Évaluations nationales, synthèse et études spécifiques réalisées par les Directions des

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
	donneurs/organismes lors de la Phase 1. Étude supplémentaire éventuelle
e) Dans quelle mesure et dans quels domaines les engagements de la Déclaration de Paris ont-ils été mis en œuvre ? Pourquoi et de quelle manière ?	Essentiellement, les évaluations nationales de la Phase 2 (comprenant notamment les résultats des enquêtes et des entretiens réalisés dans le cadre de la Question 2 citée ci-dessous) ; suivi des résultats de l'enquête. Études réalisées par les Directions des donneurs/organismes au cours de la Phase 2 ; Évaluations nationales, synthèse et études spécifiques réalisées par les Directions des donneurs/organismes lors de la Phase 1. Autres évaluations pertinentes et suivi de résultats; contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature.
<p>2. Dans quelle mesure et de quelle manière la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle entraîné une amélioration au niveau de l'efficacité de la distribution de l'aide, de la gestion et l'utilisation de l'aide et de la formation de partenariats de meilleure qualité ? (Processus et résultats intermédiaires)</p> <p>(Remarque : il est proposé que l'intérêt porté envers l'analyse des progrès réalisés au niveau des inefficacités des processus d'aide, le poids des charges en résultant, et les entités à qui incombent ces charges, seront essentiellement traités dans le cadre des résultats respectivement escomptés indiqués ci-dessous (voir par exemple les paragraphes ii., iv., v., et viii.) et d'une question sommative (voir le « Cadre des Conclusions »).</p>	Essentiellement, les évaluations nationales de la Phase 2 ; autres éléments, le cas échéant, en particulier contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature. Études réalisées par les Directions des donneurs/organismes au cours de la Phase 2 ; Évaluations nationales, synthèse et études spécifiques réalisées par les Directions des donneurs/organismes lors de la Phase 1. Autres évaluations pertinentes et suivi de résultats ; Études supplémentaires commanditées ; contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature.
<p>Sous-questions : le principal moyen de répondre à la question fondamentale N° 2 consistera à analyser les progrès réalisés dans le cadre de chacun des 11 objectifs prévus, cités ci-dessous, et <u>explicitement énoncés</u> au début des paragraphes 3 et 4 de la Déclaration de Paris, tout en prenant en compte les priorités politiques mises en avant par le Programme d'Action d'Accra.</p>	Les analyses de chacun de ces résultats pourraient se concentrer sur l'évolution des activités, des comportements et des relations entretenues, en soulignant notamment les caractéristiques de partenariats de meilleure qualité. Si tous les principaux éléments énumérés dans la case ci-dessus serviront à fournir des réponses à ces sous-questions, la seule source pratique d'application générale sera sans doute une enquête standard menée

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
<p>Remarque 1 : Bien qu'il existe de réelles difficultés au niveau de l'analyse et de l'évaluation des progrès réalisés dans certains de ces domaines, le rôle de cette liste, prise dans son ensemble, est incontestable en tant que base principale permettant d'évaluer les effets de la Déclaration.</p> <p>Remarque 2 : Les 11 objectifs prévus sont regroupés ci-dessous sous les principales catégories d'action du Programme d'Action d'Accra ; les priorités d'Accra pourront par ailleurs être étayées de manière plus approfondie pour répondre aux questions individuelles.</p>	<p>auprès de participants informés ; cette enquête constituera un élément clé dans le cadre de chaque évaluation nationale (le défi sera de trouver un échantillon de participants adéquats, représentatifs et suffisamment informés.)</p> <p>Dans la mesure où, durant la Phase 2, les évaluations nationales sont censées constituer le principal moyen d'analyser la mise en œuvre des engagements de la DdP au niveau des donateurs, il sera important de dépasser les analyses de la mise en œuvre des « donateurs » en tant que groupe non différencié. Les réponses des mêmes donateurs/organismes pourront également varier considérablement par rapport à différents engagements. Dans cette optique, il sera donc important de concevoir des méthodes permettant d'analyser au minimum l'éventail des informations des différents donateurs à propos de la mise en œuvre ainsi que les divers exemples de progrès importants et moins importants, en l'absence d'un réel classement.</p> <p>Il est très probable que certains points s'avéreront être plus pertinents que d'autres, selon les diverses situations dans lesquelles se trouvent les pays concernés. Si tel est le cas, ce point constituera, en soi, une constatation.</p> <p>Les réponses aux enquêtes seront ensuite élaborées au moyen d'entretiens structurés et semi-structurés, d'analyses contextuelles dans le cadre de la Question N° 1, et des constatations comparées aux résultats des enquêtes de suivi et aux tendances disponibles, le cas échéant (voir les points individuels cités ci-dessous), et d'autres constatations de suivi, d'évaluation et de recherche (comme par exemple le code de conduite de l'Union européenne concernant la Complémentarité et la Division du Travail ou le Consensus de Monterrey.)</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
<p>A. Appropriation du développement au niveau national</p>	<p>Outre l'analyse des progrès en fonction des sous-questions citées ci-dessous, lesquelles comportent des aspects spécifiques et parfois techniques, une analyse plus étendue des progrès est nécessaire dans le cadre de ce principe fondamental, souligné à nouveau à Accra, comportant des dimensions politiques et comportementales particulièrement critiques. Les moyens d'enquête proposés et les méthodes associées devront incorporer des analyses spécifiques des progrès dans le cadre de cet objectif majeur, en se concentrant spécifiquement sur les évolutions constatées au niveau des activités, des comportements et des relations entretenues. Les engagements d'Accra pourront indiquer de nouvelles sous-questions. Tout ceci contribuera à une analyse agrégée des principes dans les Conclusions.</p>
<p>i. Un <u>renforcement</u> des stratégies et des cadres opérationnelles nationaux ?</p>	<p>Les résultats de l'indicateur N°1 de l'Enquête de Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris offrent par exemple une source partielle et permettent une validation. Les rapports de la Phase 1 sont pertinents</p>
<p>ii. <u>Un meilleur</u> alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires, permettant de renforcer leurs capacités ?</p>	<p>Les résultats des indicateurs N°3, 5a, 5b et 6 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une validation Les rapports de la Phase 1 et ceux des Directions des donneurs/organismes sont pertinents. Remarque : il sera nécessaire de vérifier ces données par rapport à la priorité donnée par le Programme d'Action d'Accra à un renforcement et une meilleure adéquation du soutien destiné au développement des capacités.</p>
<p>iii. Des mesures et des normes de performance et de reddition de comptes précises pour les systèmes du pays partenaire dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés, des garanties fiduciaires et de l'évaluation environnementale, conformément aux bonnes pratiques généralement acceptées et accompagnées d'une application rapide et étendue ?</p>	<p>Les résultats de l'indicateur N°2 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une contre-vérification. Les rapports de la Phase 1 et ceux des Directions des donneurs/organismes sont pertinents</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
B. La formation de partenariats plus inclusifs et plus efficaces en faveur du développement	Outre l'analyse des progrès en fonction des sous-questions citées ci-dessous (lesquelles comportent des aspects spécifiques et parfois techniques), il sera nécessaire de mener une analyse plus étendue des progrès réalisés dans le cadre de cet objectif politique fondamental, comme il l'a été réitéré à Accra. Les moyens d'enquête proposés et les méthodes associées devront incorporer des analyses spécifiques dans ce domaine, en se concentrant spécifiquement sur les évolutions constatées au niveau des activités, des comportements et des relations entretenues. Les engagements d'Accra pourront indiquer de nouvelles sous-questions.
iv. Suppression des doubles emplois dans les efforts des donneurs et une rationalisation de leurs activités pour en optimiser la rentabilité	Les résultats des indicateurs N°4, 9, et 10 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une contre-vérification. Le rapport de la Phase 1 est pertinent. Les rapports de la Phase 1 et ceux des Directions des donneurs/organismes sont pertinents.
v. Des politiques et des procédures des donneurs <u>réformés</u> et <u>simplifiés</u> et le développement d'un comportement collaboratif	Les rapports de la Phase 1 et ceux des Directions des donneurs/organismes sont pertinents.
vi. Des engagements pluriannuels <u>plus</u> prévisibles en termes de flux d'aide destinés aux pays partenaires engagés [la nature des conditions a-t-elle changé pour soutenir l'appropriation conformément à l'engagement du Programme d'Action d'Accra ? (paragraphe 25)]	Les résultats de l'indicateur N°7 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une contre-vérification. Les progrès accomplis au niveau du déliement de l'aide, aspect constituant une priorité du programme d'Accra, pourraient être traités dans cette section, en référence à l'indicateur N°8 de l'Enquête de Suivi. Les rapports de la Phase1 et ceux des Directions des donneurs/organismes sont pertinents.
vii. Une délégation de pouvoir <u>adéquate</u> accordée au personnel de terrain des donneurs et une attention adéquate portée aux mesures d'incitations favorisant l'établissement de partenariats efficaces entre les donneurs et les pays partenaires	Les rapports de la Phase 1 et ceux des Directions des donneurs/organismes sont pertinents.
viii. Une intégration <u>adéquate</u> des initiatives et des programmes globaux dans les priorités au sein des pays partenaires en termes de développement.	Les résultats des indicateurs N°3, 6 et 9 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une validation. Étude supplémentaire éventuelle.

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
<p>C. Délivrance et redditions de comptes concernant les résultats obtenus en termes de développement</p>	<p>Outre l'analyse des progrès en fonction des sous-questions citées ci-dessous, lesquelles comportent des aspects spécifiques et parfois même techniques, une analyse plus étendue des progrès est nécessaire dans le cadre de ce principe fondamental, souligné à nouveau à Accra, dans son contexte politique. Les moyens d'enquête proposés et les méthodes associées devront incorporer des analyses portant sur ce sujet (et se concentrant spécifiquement sur les évolutions constatées au niveau des activités, des comportements et des relations) et contribuer à une analyse regroupée dans le cadre de la question 3 et des Conclusions. Les engagements d'Accra pourront indiquer de nouvelles sous-questions.</p>
<p>ix. Un <u>renforcement</u> des capacités des pays partenaires dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de stratégies nationales axées sur les résultats</p>	<p>Les résultats de l'indicateur N°11 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une validation. Les rapports de la Phase 1 et ceux des Directions des donneurs/organismes sont pertinents.</p>
<p>x. Un <u>renforcement</u> des obligations mutuelles des pays et des donateurs à l'égard des citoyens et des instances parlementaires</p>	<p>La Phase 1 a indiqué que l'atteinte de cet objectif initial de la Déclaration semblait constituer la solution concrète la plus importante pour faire progresser le principe fondamental de responsabilité mutuelle ; ce point a par ailleurs été réitéré à Accra. Les instruments d'enquête proposés et leurs méthodes associées devront incorporer des analyses portant sur ce sujet (se concentrant spécifiquement sur les évolutions constatées au niveau des activités, des comportements et des relations entretenues).</p> <p>Les résultats de l'indicateur N°12 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source supplémentaire (très) partielle et permettent une validation. Les rapports de la Phase 1 et ceux des Directions des donneurs/organismes sont pertinents. L'engagement d'Accra sur l'accès aux informations nécessaires constitue un point crucial.</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
<p>x. (Supplément) La mise en œuvre de l'engagement général énoncé dans le paragraphe 50 de la DdP ainsi que les engagements mutuels spécifiques du Programme d'Action d'Accra (Paragraphe 24) portant sur la transparence et la responsabilité des résultats obtenus en termes de développement, et comprenant notamment des points détaillés concernant la transparence, les examens réciproques des analyses, le renforcement des mécanismes de responsabilité internationaux et des mesures visant à lutter contre la corruption sur ces deux plans.</p>	<p>Beaucoup d'engagements du Programme d'Action d'Accra sont suffisamment spécifiques et limités dans le temps pour être directement analysés dans le cadre des évaluations nationales individuelles, et ces éléments contribuent par conséquent à la synthèse parallèlement aux résultats généraux provenant de l'Indicateur N°12 de l'Enquête de Suivi.</p>
<p>xi. <u>Moins</u> de corruption et plus de transparence, une adhésion publique renforcée et une mobilisation et l'affectation des ressources efficace.</p>	<p>Les résultats de l'indicateur N°2 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source supplémentaire (très) partielle et permettent une validation par rapport aux enquêtes réalisées auprès de participants informés. D'autres sources disponibles dans ce domaine, bien que souvent contestées, pourraient apporter de la lumière, particulièrement au niveau agrégé.</p>
<p>D. La Déclaration de Paris a-t-elle eu des conséquences imprévues ? A-t-on constaté des preuves indiquant qu'il existe une meilleure manière d'améliorer l'efficacité de l'aide ?</p>	<p>Questions ouvertes importantes</p>
<p>3. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé la contribution de l'aide au niveau de l'obtention de résultats de développement durables ? De quelle manière précisément ? (les résultats du développement)</p> <p>[Remarque : La Déclaration énonce que les effets prévus visent à :</p> <p>« Augmenter l'impact de l'aide au niveau de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réduction de la pauvreté 2. La réduction des inégalités 3. L'augmentation de la croissance 4. Le développement des capacités 5. L'accélération des avancées vers les OMD » (Paragraphe 2)] 	

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
<p>a) Les résultats constatés dans certains secteurs spécifiques ont-ils été améliorés par l'application des principes de la Déclaration de Paris ?</p> <p>(Le secteur de la santé sera un « secteur témoin » à travers l'ensemble des évaluations nationales ; chaque pays sélectionnera parallèlement un secteur dit « non-social » (comme éventuellement le secteur des infrastructures)) (Remarque : il a été constaté que, dans le cas d'un ou deux pays, le secteur de la santé bénéficiait d'une aide très réduite. Une documentation rapide de ce type de cas pourra contribuer aux constatations globales.)</p>	<p>Essentiellement, les évaluations nationales de la Phase 2, accompagnées d'une orientation (à définir) selon le niveau et le type utile et réalisable de traitement sectoriel ou « d'études de cas » à réaliser.</p> <p>Autres évaluations pertinentes et résultats de suivi ; rapports des Groupes de Travail du secteur santé, autres éléments, le cas échéant, en particulier les contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature.</p> <p>Études réalisées par les Directions des donneurs/organismes au cours de la Phase 2 ;</p> <p>Évaluations nationales, synthèse et études spécifiques réalisées par les Directions des donneurs/organismes lors de la Phase 1.</p>
<p>b) La mise en œuvre de la DdP a-t-elle aidé les pays à accorder une plus grande priorité aux besoins des plus démunis (plus particulièrement ceux des femmes et des filles) et à réduire l'exclusion ?</p>	<p>Essentiellement, les évaluations nationales de la Phase 2 ; Autres évaluations pertinentes et résultats de suivi ; autres éléments, le cas échéant, en particulier les contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature.</p> <p>Études réalisées par les Directions des donneurs/organismes au cours de Phase 2 ;</p> <p>Évaluations nationales, synthèse et études spécifiques réalisées par les Directions des donneurs/organismes lors de la Phase 1.</p> <p>[Note : Étude supplémentaire éventuellement requise]</p>
<p>c) De quelle manière, et pourquoi, l'ensemble des modalités de l'aide (y compris le soutien financier général ou le soutien financier spécifique à certains secteurs) ont-elles évolué, quel effet la DdP a-t-elle eu sur ces différentes modalités et quels ont été les résultats obtenus en termes de développement ?</p>	<p>Essentiellement, les évaluations nationales de la Phase 2 ; Autres évaluations pertinentes et résultats de suivi ; autres éléments, le cas échéant, en particulier les contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature.</p> <p>Études réalisées par les Directions des donneurs/organismes au cours de la Phase 2 ;</p> <p>Évaluations nationales, synthèse et études spécifiques réalisées par les Directions des donneurs/organismes lors de la Phase 1.</p> <p>Évaluations nationales de la Phase 2</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
<p>d) La mise en œuvre de la DdP a-t-elle abouti à des augmentations durables des capacités institutionnelles et du capital social à tous les niveaux pour fournir des prestations de service et relever les défis auxquels se heurte le développement ? Pourquoi, comment et où, et quels en sont les effets ?</p>	<p>Évaluations nationales de la Phase 2; Études réalisées par les Directions des donneurs/organismes au cours de la Phase 2 ; Évaluations nationales, synthèse et études spécifiques réalisées par les Directions des donneurs/organismes lors de la Phase 1 ; Autres évaluations pertinentes et résultats de suivi ; Contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature.</p>
<p>e) La mise en œuvre de la DdP a-t-elle eu des conséquences imprévues, négatives ou positives, au niveau des résultats obtenus en termes de développement ? A-t-on constaté des preuves indiquant qu'il existe de meilleures solutions pour faire en sorte que l'aide contribue davantage aux résultats obtenus en termes de développement ?</p>	<p>Questions ouvertes importantes</p>
<p>f) La Déclaration de Paris a-t-elle renforcé l'impact de l'APD pour atteindre [les objectifs de la stratégie de développement national] et des OMD ?</p>	<p>Essentiellement, les évaluations nationales de la Phase 2 ; Autres évaluations pertinentes et suivi de résultats; autres éléments, le cas échéant, en particulier les contributions ciblées et vérifiées provenant des examens de la recherche et de la littérature. Études réalisées par les Directions des donneurs/organismes au cours de la Phase 2 ; Évaluations nationales, synthèse et études spécifiques réalisées par les Directions des donneurs/organismes lors de la Phase 1.</p>
<p>Cadre destiné aux conclusions</p> <p>i. Quelle a été la pertinence de la Déclaration de Paris et la manière dont elle a été mise en œuvre dans le cadre des défis posés par l'efficacité de l'aide ?</p> <p>ii. Dans quelle mesure chacun des cinq principes de la Déclaration de Paris a-t-il été respecté et mis en œuvre et dans quelle mesure les priorités du programme d'Accra ont-elles été prises en compte ? Pourquoi ? A-t-on constaté de conflits ou compromis entre eux ?</p>	

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
<p>iii. Qu'a accompli la Déclaration de Paris en termes d'efficacité de l'aide et de résultats de développement ? Quelle est l'importance de ces contributions ? S'agit-il de résultats durables ? A-t-on constaté des éléments indiquant qu'il existe une meilleure manière de renforcer l'efficacité de l'aide et de contribuer davantage aux résultats de développement ?</p> <p>iv. Quelles conséquences la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle eu au niveau des fardeaux liés à la gestion de l'aide incombant respectivement aux pays partenaires et aux donateurs, par rapport à l'évolution des volumes d'aide et de la qualité de l'aide et des relations entre partenaires ? S'agit-il de conséquences plutôt temporaires ou durables ?</p> <p>v. Quelle valeur ajoutée la coopération pour le développement basée sur le modèle de la Déclaration de Paris a-t-elle créée par rapport à ce qui existait avant la Déclaration de Paris, et parallèlement à d'autres moteurs de développement au sein de chaque pays, d'autres sources de financement consacrées au développement et d'autres partenaires de coopération pour le développement que ceux qui ont jusqu'alors souscrit à la Déclaration ?</p> <p>vi. Quels sont les messages clés destinés aux a) parties prenantes nationales b) aux pays et organismes donateurs ?</p> <p>vii. Quelles sont les principales répercussions concernant l'efficacité de l'aide sur le long</p>	

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Aperçu des sources de preuves disponibles permettant de répondre aux questions d'évaluation (élaborées dans le Cahier des charges générique)
<p>terme, au vu de l'émergence des nouveaux défis et des nouvelles opportunités (comme notamment le changement climatique), de l'arrivée de nouveaux acteurs et de la formation des liens nouveaux ?</p>	

Annexe D

Plan indicatif destiné au rapport de synthèse de l'évaluation

Préface

Remerciement

Acronymes (nombre réduit)

Sommaire (5 pages au maximum.)

- Objectif et contexte
- Conclusions générales (sur les questions communes et spécifiques à chaque pays)
- Principaux enseignements (sur les questions communes et spécifiques à chaque pays)
- Principales recommandations, le cas échéant (sur les questions communes et spécifiques à chaque pays)

A. Introduction (4 pages au maximum.)

- La Déclaration de Paris et le Programme d'Action d'Accra : Engagement
- Objectif et portée de la Phase 2 de l'évaluation
- Démarche, méthodologie et limitations

B. Constatations à partir des questions d'évaluation communes

1. Quels sont les facteurs importants ayant eu un impact sur la pertinence et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et sur ses effets potentiels en termes d'efficacité de l'aide et de résultats obtenus au niveau du développement ? (La Déclaration de Paris dans son contexte) (15 pages au maximum.)

2. Dans quelle mesure et de quelle manière la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle entraîné une amélioration au niveau de l'efficacité de la distribution de l'aide, de la gestion et l'utilisation de l'aide et de la formation de partenariats de meilleure qualité ? (Processus et résultats intermédiaires) (15 pages au maximum)

3. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé la contribution de l'aide au niveau de l'obtention de résultats de développement durables ? De quelle manière précisément ? (Les résultats du développement) (15 pages au maximum.)

4. Conclusions (10 pages au maximum.)

- Quelle a été la pertinence de la Déclaration de Paris et la manière dont elle a été mise en œuvre dans le cadre des défis posés par l'efficacité de l'aide ?
- Dans quelle mesure chacun des cinq principes de la Déclaration de Paris a-t-il été respecté et mis en œuvre et dans quelle mesure les priorités du programme d'Accra ont-elles été prises en compte ? Pourquoi ? A-t-on constaté de conflits ou compromis entre eux ?
- Qu'a accompli la Déclaration de Paris en termes d'efficacité de l'aide et de résultats de développement ? Quelle est l'importance de ces contributions ? S'agit-il de résultats durables ? A-t-on constaté des éléments indiquant qu'il existe une meilleure manière de renforcer l'efficacité de l'aide et de contribuer davantage aux résultats de développement ?
- Quelles conséquences la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle eu au niveau des fardeaux liés à la gestion de l'aide incombant respectivement aux pays partenaires et aux donateurs, par rapport à l'évolution des volumes d'aide

et de la qualité de l'aide et des relations entre partenaires ? S'agit-il de conséquences plutôt temporaires ou durables ?

- v. Quelle valeur ajoutée la coopération pour le développement basée sur le modèle de la Déclaration de Paris a-t-elle créée par rapport à ce qui existait avant la Déclaration de Paris, et parallèlement à d'autres moteurs de développement au sein de chaque pays, d'autres sources de financement consacrées au développement et d'autres partenaires de coopération pour le développement que ceux qui ont jusqu'alors souscrit à la Déclaration ?
- vi. Quels sont les messages clés destinés aux a) parties prenantes nationales b) aux pays et organismes donateurs ?
- vii. Quelles sont les principales répercussions concernant l'efficacité de l'aide sur le long terme, au vu de l'émergence des nouveaux défis et des nouvelles opportunités (comme notamment le changement climatique), de l'arrivée de nouveaux acteurs et de la formation des liens nouveaux ?

C. Enseignements et recommandations clés (le cas échéant) (5 pages au maximum.)

Annexe 1 : la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

Annexe 2 : le Programme d'Action d'Accra

Annexe 3 : le Cahier des charges générique destiné aux évaluations nationales

Annexe 4 : le Cahier des charges générique destiné aux études des donateurs/organismes

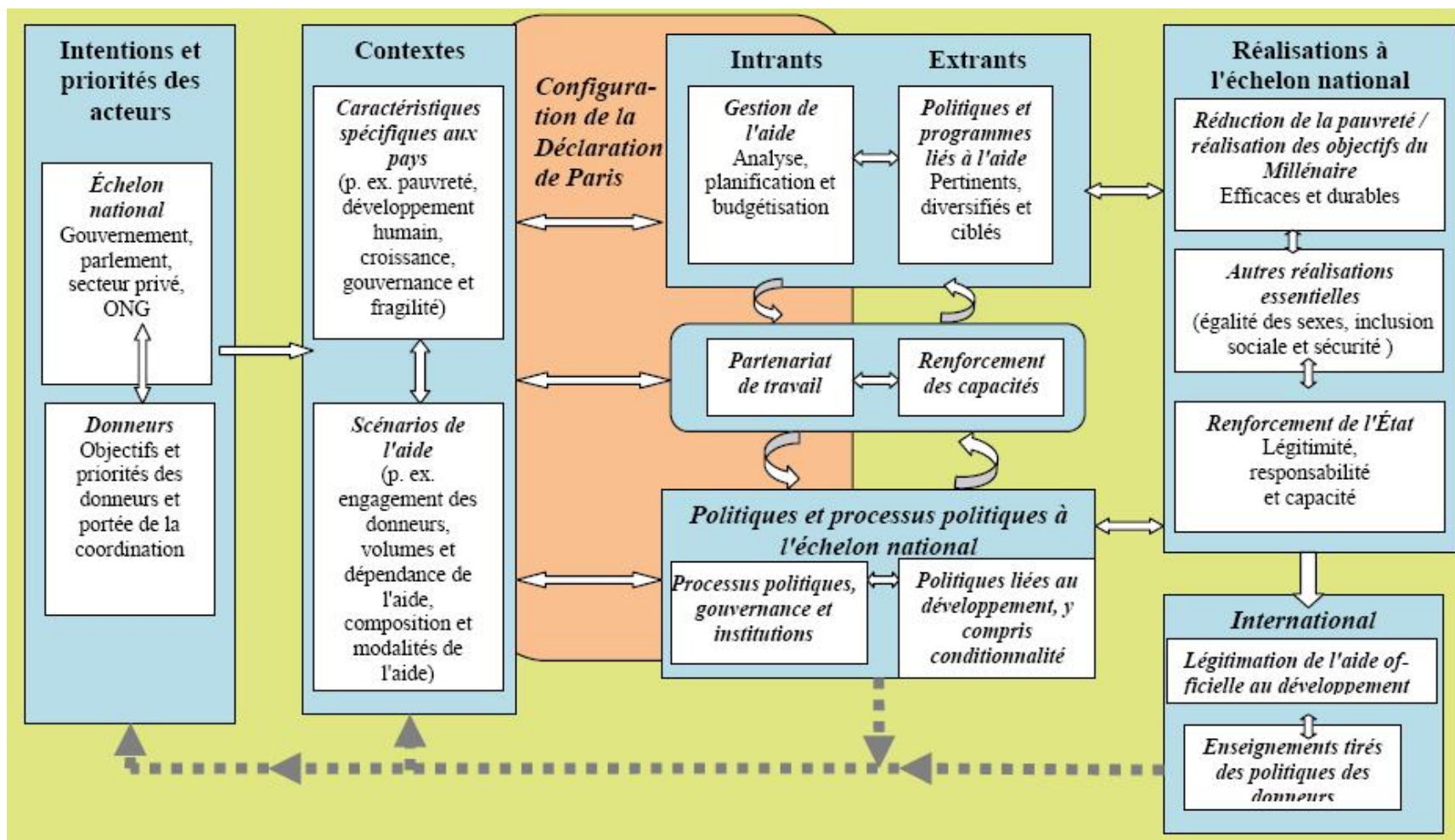
Annexe 5 : Sélection de références supplémentaires

Annexe 6 : Lexique des définitions communes correspondant aux termes clés de l'évaluation

Annexe E

Deux diagrammes d'encadrement provenant des études préparatoires

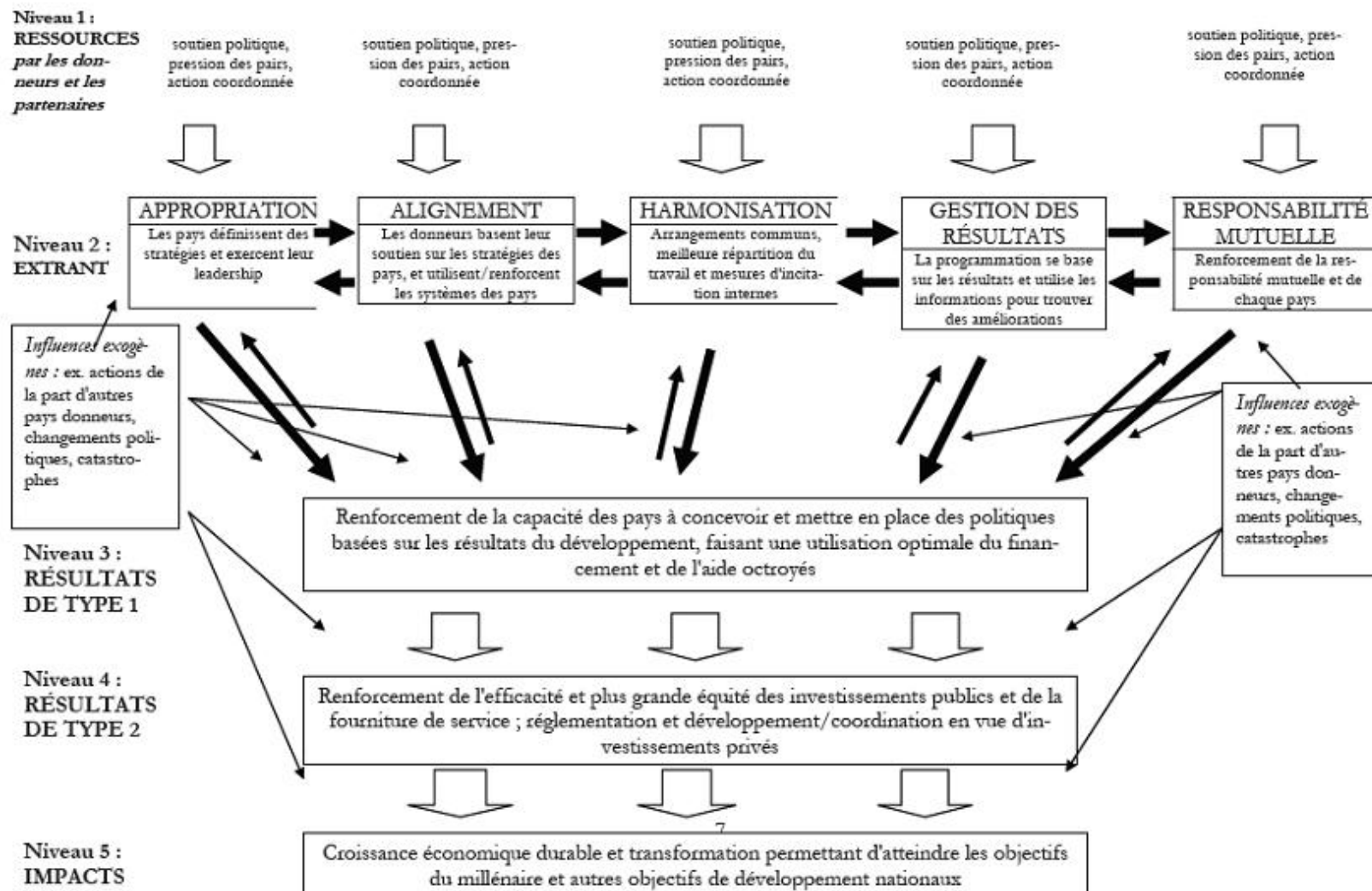
Représentation schématique N° 1



Source : Document d'orientation, page 10, Stern et al, Étude des liens.

Représentation schématique N° 2

Schéma 2 : grandes lignes d'un éventuel cadre d'évaluation quant aux engagements de la Déclaration de Paris



Source : Booth et Evans (2006) *Cahier de propositions (an options paper)*, page 9, Schéma 2.2